

La lettre de l'Air

Lettre d'information sur la qualité de l'air en Occitanie

Observatoires citoyens : les citoyens, sentinelles des odeurs



Dans ce numéro

p.2
L'édito
Les nuisances olfactives : une pollution
atmosphérique

p.3
Des observatoires des odeurs pour objectiver
les gênes olfactives
Deux approches combinées pour évaluer et
suivre les odeurs

p.4
Signalez rapidement les mauvaises odeurs
Rejoignez le réseau des Nez
Pour en savoir plus



VOTRE OBSERVATOIRE
RÉGIONAL DE L'AIR
www.atmo-occitanie.org



L'Édito



La Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie¹ reconnaît comme pollution atmosphérique toute substance de nature à provoquer des nuisances olfactives excessives.

Qu'elles soient ou non associées à un impact négatif sur la santé, les odeurs peuvent profondément nuire à la qualité de vie de la population qui les subit.

Atmo Occitanie déploie en région les observatoires des odeurs : sur la base des déclarations effectuées par les habitants, ils permettent de qualifier les gênes ressenties.

Au besoin, ils sont complétés d'une évaluation quantitative à travers des campagnes de mesures.

Ces observatoires participatifs citoyens sont originaux. Utiles pour permettre aux acteurs impliqués d'identifier et mettre en place des actions, ils visent à améliorer les conditions dans lesquelles coexistent, sur un même territoire, les populations et leurs activités.

Agnès LANGEVINE,
Présidente d'Atmo Occitanie



Les nuisances olfactives : une pollution atmosphérique

La plupart des composés odorants que notre nez détecte correspond à des concentrations très faibles qui sont inférieures aux seuils sanitaires. Il n'existe pas de seuil olfactif réglementé pour l'air ambiant. Une mauvaise odeur demeure un signal même si elle n'est pas toxique. Elle peut occasionner une gêne, un stress et avoir des effets sur notre santé : nausées, maux de tête...

Odeurs de soufre, de brûlé, d'égout... l'odeur est souvent constituée de plusieurs composés gazeux complexes, pour lequel le nez humain reste le meilleur détecteur : notre nez est généralement plus sensible que les appareils d'analyse sur des pas de temps courts.

Ces émanations odorantes peuvent provenir d'activités diverses comme le traitement de déchets, les unités de méthanisation, les stations d'épuration, les compostières, les activités chimiques, les industries du bois, du papier, de l'agroalimentaire...

¹ Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie - Article 2 de la loi du 30 décembre 1996 Codifié à l'article L 220-2 du code de l'environnement

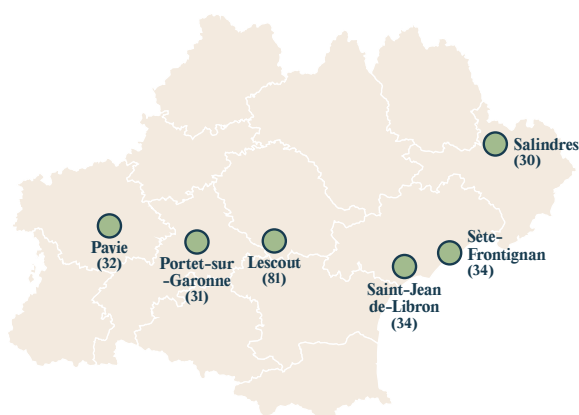
Des observatoires des odeurs pour objectiver les gênes olfactives

La perception ou la sensibilité à une odeur diffèrent selon les personnes, leurs codes sociaux et culturels... De fait, l'objectif principal d'un observatoire des odeurs est d'objectiver les gênes olfactives ressenties par les riverains.

Les observatoires des odeurs ont vocation à :

- suivre les évolutions des épisodes odorants ;
- identifier la ou les sources potentielles d'une odeur ;
- faciliter le dialogue et la communication entre les citoyens qui ressentent une gêne et les acteurs locaux : collectivités territoriales, industriels, associations ;
- suivre l'évolution des perceptions odorantes après la mise en place d'actions d'amélioration de la part des exploitants.

Six observatoires des odeurs en Occitanie



Atmo Occitanie déploie et anime des observatoires des odeurs en partenariat avec des acteurs locaux : collectivités territoriales, industriels, associations, riverains. Six observatoires sont présents dans notre région.

Les signalements d'odeurs des riverains sont recueillis et traités de façon anonyme par Atmo Occitanie en prenant en compte différents paramètres : fréquence, récurrence géographique... Ces informations sont également croisées avec les conditions météorologiques, les quantités de polluants émises sur le territoire et des données d'activités industrielles.

Atmo Occitanie partage ses analyses objectives avec l'ensemble des acteurs pour faciliter les échanges et la mise en œuvre d'actions par les exploitants visant à limiter les gênes.



Les signalements d'odeurs diminuent dans le temps suite à la mise en œuvre d'une action par l'exploitant.

Deux approches combinées pour évaluer et suivre les odeurs

En partenariat avec des acteurs locaux, Atmo Occitanie évalue et suit la situation odorante selon deux approches qui peuvent être combinées pour :

- **qualifier la gêne olfactive** via une plateforme de déclaration des gênes sur un territoire donné : l'observatoire des odeurs ;
- **quantifier, avec des dispositifs de mesure, la présence de certains composés** susceptibles d'être émis sur le territoire et connus pour leurs propriétés odorantes.



Signalez rapidement les mauvaises odeurs

Sur le périmètre des six observatoires des odeurs présents sur la région, Atmo Occitanie met à disposition de tous une plateforme pour signaler les mauvaises odeurs.

La plateforme ODO, disponible sur internet et par application mobile permet de signaler et géo-localiser en moins d'une minute les mauvaises odeurs senties.

Des données météorologiques et une carte dynamique sont associées aux signalements. Lors d'épisodes odorants, des mails récapitulatifs sont envoyés aux différents acteurs.

Une odeur vous gêne ? Signalez-la : <https://www.atmo-odo.fr/>



Rejoignez le réseau des Nez

Un observatoire des odeurs s'appuie sur les signalements de riverains volontaires, formés à la caractérisation des odeurs, appelés les Nez.

Chaque Nez renseigne, via la plateforme ODO, les odeurs senties en indiquant le lieu, la durée, l'intensité de gêne, l'origine supposée.

Vous souhaitez rejoindre le réseau des Nez : odeurs@atmo-occitanie.org

En complément, les signalements spontanés de tout riverain présent sur le site d'étude sont recueillis via la plateforme ODO.

Ces signalements supplémentaires permettent d'avoir une meilleure surveillance des odeurs.



Pour en savoir plus

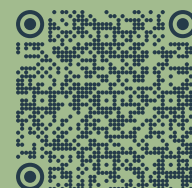
Retrouvez les bilans des odeurs par territoire sur notre site internet :

https://www.atmo-occitanie.org/ressources?pub%5B0%5D=document_thematique%3A27



Consultez l'article sur le dispositif de surveillance des odeurs :

<https://www.atmo-occitanie.org/pour-aller-plus-loin/comment-evaluer-la-qualite-de-lair/observatoires-citoyens-les-citoyens>



Document édité par Atmo Occitanie

Directrice de publication : Agnès LANGEVINE, Présidente d'Atmo Occitanie

Rédaction : Atmo Occitanie

Création graphique, mise en page :

Marlène Dorgny

N° ISSN : 2605-9654

Tirage : 1100 ex.

Dépôt légal : février 2023

Imprimé en France par Messages Imprimerie sur papier 100 % recyclé

Un observatoire, deux agences en région :

Agence de Montpellier (siège social)
10, rue Louis Lépine - Parc de la Méditerranée
34470 PEROLS

Agence de Toulouse
10 bis chemin des Capelles, 31300 TOULOUSE

www.atmo-occitanie.org - contact@atmo-occitanie.org
09 69 36 89 53 Numéro CRISTAL - appel non surtaxé

Fédération des associations de surveillance de la qualité de l'air



Atmo France